

NOTRE JURA BERNOIS D'accord pour des meetings avec Construire ensemble

Oui aussi à la Charte de l'AIJ

PIERRE-ALAIN BREZIKOFER

Le comité interpartis Notre Jura bernois, qui milite en faveur du non le 24 novembre lors du scrutin institutionnel sur l'avenir de la région, a pris deux décisions importantes durant sa dernière séance.

Ainsi que nous l'a confirmé Jean-Pierre Graber, coprésident avec Virginie Heyer, l'équipe a décidé de signer la fameuse Charte de bonne conduite rédigée par l'Assemblée interjurassienne il y a déjà quatre ans. Selon le précité, la décision n'a pas forcément été facile à prendre. Elle ne l'a d'ailleurs été qu'au terme d'une discussion approfondie, après qu'on a pesé tous les avantages et inconvénients.

Meetings communs

Notre Jura bernois a également accepté l'invitation du comité interpartis et interjurassien Construire ensemble – qui milite en faveur du oui – visant à la tenue de meetings communs. Des rendez-vous où les deux protagonistes auront l'occasion de confronter leurs arguments.

Mais évoquons déjà la Charte de bonne conduite de l'AIJ! Ainsi que le révèle Jean-Pierre Graber, on peut presque évoquer un accouchement dans la douleur: «Il faut en effet savoir que toute une frange de la population du Jura bernois ne verra pas forcément d'un bon œil que nous apposions notre signature sous ce texte. Mais le oui l'a finalement emporté.»

De toute façon, ajoute l'ancien conseiller national, cette décision est finalement logique, dans la mesure où l'action de Notre Jura bernois s'inscrit en parfaite conformité avec cette charte: «Et le restera jusqu'au 24 novembre, je puis vous l'assurer.» Bien évidemment, Jean-Pierre Graber invoque aussi une question d'image: «Qu'aurait-on dit dans l'opinion publique et dans les médias si nous avions refusé d'apposer notre signature?»

Et le code pénal?

Certains, au sein du comité, ont néanmoins relevé qu'il existait



Ancien conseiller national et coprésident de Notre Jura bernois, Jean-Pierre Graber se réjouit de croiser le fer avec ses adversaires de Construire ensemble. ARCHIVES

taut dans ce pays un code pénal très explicite sur la calomnie et la diffamation et que cela devait suffire pour éviter les dérapages.

protagonistes. «Qui dit campagne, dit forcément débat, analyse notre interlocuteur. Alors, nous avons dit oui à une série de joutes

bats devant aussi avoir lieu dans le Jura bernois. Explications? «Que n'a-t-on pas dit du côté séparatiste à l'époque des plébiscites, quand des personnalités bernoises venaient soutenir la campagne des antiséparatistes?» rappelle Jean-Pierre Graber. Une constatation aussi valable pour les Biennois, cela glissé fugacement.

Informers la population

Ces deux décisions conséquentes mises à part, le comité de Notre Jura bernois a mis la dernière main à un argumentaire qui sera distribué à la population du Jura bernois sous la forme d'un tous ménages dans quelques jours.

Enfin, Jean-Pierre Graber constate avec satisfaction que les séances de son comité sont particulièrement bien revêtues: «Sur 17 membres, nous ne sommes jamais moins que 15, glisse-t-il. Et les personnes présentes sont extrêmement actives.»

Après tout, le 24 novembre, c'est presque demain! ●

«Qu'aurait-on dit dans l'opinion publique et dans les médias si nous avions refusé d'apposer notre signature?»

JEAN-PIERRE GRABER COPRÉSIDENT DE NOTRE JURA BERNOIS

Mais cet argument n'a pas été retenu, notamment par crainte de voir les populations réagir de façon négative à un refus de signer.

Autre décision d'importance, donc, celle de répondre favorablement à l'invitation écrite de Construire ensemble visant à la tenue de meetings communs pour confronter les arguments sous la direction de deux journalistes à désigner par chacun des

thématiques, dans le but d'informer objectivement.»

Les gens de Notre Jura bernois ont toutefois émis une réserve avant de donner leur accord définitif. Ils demandent en effet que les personnalités déléguées par Construire ensemble soient domiciliées dans le Jura bernois et non pas dans le nouveau canton. Ce qui, finalement, pourrait même représenter un avantage pour le comité concerné. Les dé-

CANTON DE BERNE

Mammographie pour toutes

Toutes les Bernoises âgées de 50 ans et plus pourront désormais participer à un programme de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie, soumis à une assurance qualité. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, directeur de la Santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton, a présenté ce programme hier, à l'occasion d'une conférence de presse.

Dès les prochaines semaines, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans domiciliées dans la partie germanophone du canton recevront de la Ligue bernoise contre le cancer une invitation écrite à participer au dépistage.

Les Jurassiennes bernoises bénéficient déjà d'un programme analogue depuis 2009 dans le cadre BEJUNE.

Le plus fréquent

Le carcinome mammaire est le cancer le plus fréquent et la première cause de mortalité chez les femmes de 50 à 70 ans. Chaque année, quelque 5500 femmes sont confrontées à ce diagnostic. Les probabilités de survie et de guérison sont bien meilleures lorsque le cancer du sein est détecté à un stade précoce.

C'est la raison qui a amené la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale à lancer ce programme de dépistage avec assurance qualité. Toutes les Bernoises de plus de 50 ans auront ainsi accès à une mammographie de dépistage.

Améliorer le pronostic

Le but est donc de diagnostiquer précocement le cancer du sein, d'améliorer le pronostic, de réduire les problèmes de santé liés à la maladie et de faire baisser le taux de mortalité.

Il est destiné à toutes les femmes à partir de 50 ans dans la partie germanophone du canton.

Les femmes domiciliées dans l'arrondissement du Jura bernois bénéficient depuis 2009 du Programme de dépistage du cancer du sein BEJUNE, un

programme similaire réalisé en collaboration avec les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Le dépistage précoce du cancer du sein par mammographie soumis à une assurance qualité pour toutes les femmes de plus de 50 ans est définitivement à la charge par l'assurance obligatoire des soins depuis le 1er janvier 2010.

Pas de franchise

L'examen n'est pas soumis à la franchise, seule la quote-part de 10% devant être réglée par les participantes (20 francs environ).

Lors de sa session de novembre 2011, le Grand Conseil avait alloué un crédit maximal de 4,7 millions pour couvrir les coûts liés à la mise sur pied du programme, à la logistique de ce dernier et à une partie des mesures d'assurance qualité durant la période 2012-2020.

Pour sa part, la SAP a chargé la Ligue bernoise contre le cancer de mettre en place et de réaliser le programme de dépistage précoce avec assurance qualité du 1er mai 2012 au 31 décembre 2020 très précisément.

Tous les deux ans

Tous les deux ans, les femmes de l'Ancien canton âgées de 50 à 74 ans recevront par écrit une invitation à passer une mammographie. Une brochure d'information jointe à ce courrier les aidera à décider si elles veulent ou non participer au programme.

Il existera treize centres de dépistage dans le canton, la totalité des instituts devant être opérationnels à la mi-août.

Le programme est soumis à des critères de qualité élevés, tels qu'une assurance qualité des appareils radiologiques en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou l'évaluation des clichés par des radiologues indépendants. ● CBE

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: www.depistage-sein.ch

CANTON DE BERNE Toutes ces souffrances dues aux mesures de coercition à des fins d'assistance

Un centre d'accueil pour les victimes à Bienne et à Berne

A l'occasion de la cérémonie nationale de commémoration pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) a annoncé son intention d'apporter un soutien concret aux personnes victimes de mesures de ce type, ordonnées jusque dans les années 1980.

Internement

Un centre d'accueil de ces personnes est ainsi désigné dans le canton. Les victimes de mesures de contrainte à des fins d'assistance peuvent dès à présent le contacter pour bénéficier d'une assistance sociale et de conseils

psychologiques individuels.

A partir du 19e siècle et jusqu'en 1981, les autorités administratives pouvaient faire interner (en institutions fermées ou en établissements pénitentiaires) les personnes dont le comportement était contraire aux mœurs de l'époque.

Des castrations...

Elles ont même ordonné des castrations, stérilisations, avortements ou adoptions forcés et retiré des enfants de leur milieu familial (en les plaçant dans des foyers ou des familles qui les utilisaient comme de la main-d'œuvre). Les intéressés ne disposaient en général d'aucun recours juridique pour se défendre.

La Confédération, les cantons et les communes ont depuis unanimement reconnu que certaines des mesures prononcées durant cette période sont injustes du point de vue actuel. Les victimes de mesures de contrainte à des fins d'assistance et de placement hors du milieu familial ont été invitées le 11 avril à une cérémonie nationale de commémoration, à l'occasion de laquelle elles ont pu exprimer leurs attentes.

Solide représentation

Les cantons étaient représentés à cette cérémonie par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Confé-

rence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA).

En désignant un centre d'accueil, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) entend contribuer à faire toute la lumière sur ce sombre chapitre de l'histoire suisse.

A Bienne et Berne

Ce sont les services d'aide aux victimes de Berne et de Bienne qui remplissent les fonctions de ce centre d'accueil.

Les victimes des mesures de contrainte à visée sociale prononcées jusque dans les années 1980 peuvent dès à présent contacter ce centre en

appelant le 031 370 30 70 (centre de consultation de Berne) ou le 032 322 56 33 (centre de consultation de Bienne).

En raison des préparatifs que requiert la mise en place des conseils individuels, ceux-ci ne commenceront pas avant juin prochain. Le centre d'accueil a pour mission première de conseiller les victimes.

Il ne peut en général pas verser de prestations pécuniaires, pour financer des psychothérapies, des frais d'avocat ou d'autres dépenses similaires par exemple. Les conditions d'indemnisation du tort subi ne sont pas satisfaites pour l'instant.

Les autorités de tutelle, entre

autres autorités cantonales, ont bien souvent constitué des dossiers sur les personnes qui faisaient l'objet de mesures de contrainte à des fins d'assistance.

Archives à disposition

Les Archives de l'Etat de Berne se mettent à la disposition des victimes qui en font la demande pour les accompagner dans leurs démarches (031 633 51 01, nicolas.barras@sta.be.ch). Leur rôle est de les aider à identifier l'autorité compétente à l'époque, à rechercher leur dossier, à établir une demande d'accès à leur dossier et à contacter d'autres autorités, institutions ou services d'archives. ● CBE